

# Qui contacter ?

- GEPI**  
99 rue La Pérouse  
75784 PARIS CEDEX 16  
Tél. : 01 40 69 53 74  
www.gepi.fr
- Conseil Formation Méditerranée**  
74 chemin de Patafloux  
13220 CHÂTEAUNEUF LES MARTIGUES  
Tél. : 07 83 30 11 66  
www.c-f-m.fr
- Constructys Région Parisienne**  
15 rue Cortambert  
75016 PARIS  
Tél. : 01 42 27 49 49  
www.constructys-regionparisienne.fr
- Constructys** de votre région  
ou autres organismes financeurs  
dont relève votre Entreprise
- CEFORAS**  
Avenue de Cantipou  
76700 HARFLEUR  
Tél. : 02 35 45 18 20  
www.ceforas-formation.com
- CEFORTECH**  
Rue J.C. Chevillotte – ZI Portuaire  
BP 22003  
29220 BREST  
Tél. : 02 98 44 52 58  
www.formation.cci-brest.fr
- I F I Peinture Paris**  
Rue Camélinat  
93380 PIERREFITTE SUR SEINE  
Tél. : 01 49 71 00  
www.ifipeinture.com
- CEEA**  
18 avenue de la Jonchère, CC Elysée II  
78170 LA CELLE SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 30 82 29 40  
ceeassurances@wanadoo.fr
- Dougé Formation Conseil**  
ZA Ecoparc - Allée des semences  
49400 SAUMUR  
Tél. : 02 41 51 19 39  
www.dougeformation.com



## CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE CQP "Chef d'équipe Anticorrosion"

QUALITÉ PERFORMANCE TECHNIQUE QUALIFICATION ESPRIT DE FILIÈRE SAVOIR-FAIRE PRÉVENTION

**CONTACT GEPI**  
9, rue La Pérouse  
75784 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 40 69 53 74 - Fax : 01 40 69 53 37  
www.gepi.fr - contact@gepi.fr



Conception : mad'line - 1 92 35 64 84 - www.madline.fr - madline@madline.fr



# CQP « Chef d'équipe Anticorrosion »

Permettre au personnel, déjà en entreprise, d'acquérir des connaissances pour accéder au niveau du CQP « Chef d'équipe anticorrosion ».

## Historique :

Le Conseil d'administration du 23 Mars 2006, devant l'enjeu important de qualification et de recrutement pour la profession, soutenue par la FFB, par les organisations professionnelles du Bâtiment, et la reconnaissance nationale que représente le C Q P (Certificat de Qualification Professionnelle) d'un cursus sanctionné par un diplôme (inexistant dans la profession actuellement), décide de présenter un dossier CQP « Chef d'équipe Anticorrosion ».

La première étape du processus est activée et la note d'opportunité sur la création du CQP a été remise au Président de la FFB et présentée devant le Conseil de la CPNE le 28 Juin 2006. La CPNE BTP (Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics) avalise la création du CQP « Chef d'équipe Anticorrosion » et émet une fiche d'identité CQP N°067 – 2007 11 29 « Peintre Anticorrosion ».

## Contexte d'exercice du métier : L'EXIGENCE



Le Chef d'équipe anticorrosion intervient le plus souvent dans un milieu « hostile », présentant des risques industriels. Ses clients sont des industriels rigoureux, soucieux de la qualité des prestations qu'ils commandent. Pour le client il en va de la pérennité de ses installations et de sa production industrielle.

Il s'appuie sur les normes édictées par l'ISO, EN et/ou NF élaborées en accord avec la profession et qui régissent le moindre des actes du peintre anticorrosion. Nombre de nos entreprises sont certifiées ISO 9000, ISO 14000, MASE, ou fonctionnent sur ces bases. Comme on peut le voir, le chef d'équipe anticorrosion, avec son équipe, travaille sous haute surveillance, et sa qualification reste son meilleur atout, gage de savoir faire, de connaissances acquises, d'expérience et d'attention permanente.

## Faire reconnaître le métier de « Chef d'équipe anticorrosion »

Le GEPI s'est engagé, depuis le début 2004, dans une démarche globale de reconnaissance de notre métier. Après le CQP « Peintre anticorrosion », véritable socle commun des connaissances pour tout nouvel arrivant, le GEPI développe le CQP « Chef d'équipe anticorrosion », colonne vertébrale du chantier et premier maillon de commandement dans la chaîne de production.

## DONNER UNE BASE SUR LAQUELLE BÂTIR UNE CARRIÈRE

Pour répondre aux besoins vitaux d'encadrement des équipes dans la profession et garantir les niveaux d'exigence de ses prestations, l'offre de formation est insuffisante. Actuellement, la profession ne dispose pas de parcours de formation qualifiant pour former ses futurs chefs d'équipes dans son cœur du métier.



C'est pourquoi, il nous a semblé intéressant de créer un CQP « Chef d'équipe Anticorrosion » niveau IV, position 1, coefficient 250 de la Convention Collective Nationale des Ouvriers du Bâtiment (CCN), pour nous permettre de positionner les salariés dans la chaîne hiérarchique de production.

## Valorisation qualifiante d'un métier

Cette étape franchie, et dans le cadre de la VAE, l'évolution de carrière commence et se poursuit.

Le CQP « Chef d'équipe anticorrosion » s'adresse, en premier lieu au personnel organique de l'entreprise. Il permet de donner à chaque chef d'équipe une connaissance et des pratiques identiques aux autres chefs d'équipe dans le cadre de l'entreprise.

## Le CQP, qu'est ce que c'est ?

Le CQP :

- appartient au système général de certification au même titre que les Diplômes de l'Education Nationale et les Titres Homologués. Il est reconnu par la Convention Collective et valable dans toutes les entreprises de la Branche Professionnelle correspondante.
- est délivré par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi du Bâtiment et des Travaux Publics, instances reconnues par l'Etat et les partenaires sociaux pour leur compétence en matière d'emploi et de qualification professionnelle.

## Un CQP pour quoi faire ?

Pour nos entreprises, le CQP est un moyen de :

- valoriser notre métier et les hommes qui l'exercent,
- reconnaître la qualité du savoir-faire professionnel de nos personnels,
- fidéliser nos salariés,
- valoriser l'image de notre entreprise vis-à-vis de nos clients en mettant en avant la qualification de notre personnel,
- aider à la mise en place d'un plan de formation permettant au personnel concerné d'acquérir les compléments de

compétences nécessaires à l'exercice de leur métier,

- identifier le niveau de maîtrise des compétences du personnel et de mettre en évidence les écarts par rapport au référentiel du CQP,
- valider officiellement au niveau de la profession les acquis de l'expérience professionnelle.

## Le CQP « Chef d'équipe Anticorrosion »

Description sommaire de l'emploi :

Le chef d'équipe est un homme d'expérience qui a développé ses savoir-faire grâce à sa pratique professionnelle et qui ne détient pas forcément de diplôme initial. A partir des directives de sa hiérarchie, il encadre sur chantiers ou en atelier de traitement de surfaces une équipe.

Sur les sites :

- il organise le travail de chacun.
- il assiste l'équipe et participe à la réalisation des travaux (préparation des surfaces, préparation des produits et application de revêtements).
- il assure le relationnel avec le représentant du client.
- il respecte et fait respecter les consignes de qualité, de sécurité, d'hygiène, de santé et d'environnement.
- il fait remonter les informations à sa hiérarchie.
- il travaille en coordination avec sa hiérarchie pour respecter les délais.
- il assure et organise au sein de son équipe, le tutorat des apprentis ou des nouveaux embauchés.

Garant des règles de l'art, le chef d'équipe anticorrosion assure le contrôle interne à chaque phase de l'exécution et est amené à prendre certaines initiatives.

Le chef d'équipe anticorrosion a un rôle central dans l'organisation du chantier, il est la courroie de transmission entre les peintres anticorrosion, sa hiérarchie et le client. Il est garant de l'accueil des nouveaux, de la présentation du chantier et de la bonne exécution des travaux.

## Le CQP « Chef d'équipe anticorrosion » : référentiel d'activité

### 1<sup>er</sup> module : organiser et planifier son travail (30 heures)

Préparer et organiser la production d'un chantier de peinture industrielle dans un souci de sécurité, de qualité et de rentabilité.

### 2<sup>ème</sup> module : Contrôler et appliquer la traçabilité du chantier (28 heures)

Réaliser et faire réaliser l'ensemble des travaux inhérents à un chantier de peinture anticorrosion en assurant la traçabilité définie au contrat ainsi que le contrôle interne de ses prestations.

### 3<sup>ème</sup> module : Transmission des informations et communication (15 heures)

Assurer une communication efficace avec l'ensemble des partenaires internes ou externes au chantier.

### 4<sup>ème</sup> module : Respecter les règles SHE (28 heures)

Animer et diriger son équipe en veillant en permanence à respecter les procédures et consignes SHE. S'assurer des protections du chantier.

## 5<sup>ème</sup> module : Diriger et animer son équipe (28 heures)

Développer l'aptitude du chef d'équipe à organiser et animer une équipe de production pour gagner en productivité et réaliser dans les délais les objectifs du chantier.

## Le CQP : pour qui ? comment ?

Solution clé en main, l'offre de formation préparant au CQP « Chef d'équipe Anticorrosion » repose sur la mise en œuvre de parcours individualisés et de formations modulaires pour vous permettre selon le besoin de :

- recruter par la mise en place d'un **contrat de professionnalisation** (en CDI ou en CDD) et former un jeune ou un demandeur d'emploi, confirmé de la profession, aux méthodes de votre entreprise en lui permettant de suivre une formation en alternance conduisant à une certification reconnue par la Profession.
- répondre plus facilement aux besoins d'évolution et de qualification de l'un de vos salariés dans votre entreprise par le biais d'une **période de professionnalisation**.

## Schéma d'organisation du CQP « Chef d'équipe Anticorrosion »

1. Information, promotion du CQP auprès des entreprises et des partenaires
2. Recrutement des candidats - **Dossier de candidature** au CQP auprès des Organismes de Formation, partenaires du GEPI : - CEFORAS à Le Havre/Tourlaville - CEFORTECH à Brest, - Conseil Formation

Méditerranée à Châteauneuf-les-Martigues, - IFI Peinture à Bordeaux, - Dougé Formation Conseil à Saumur. - **Entretien individuel** de présentation du candidat, du dispositif d'évaluation du CQP et des modules de formation.

**La candidature du salarié au CQP doit être une démarche volontaire de sa part. Toutefois, c'est à vous Entrepreneur, de le sensibiliser, l'informer, le motiver et l'accompagner dans sa démarche de dossier de candidature.**

3. Validation des compétences Epreuves de validation des acquis et selon les résultats, dispense de certains modules de formation

4. Mise en œuvre du parcours modulaire de formation en alternance d'une durée maximale de 9 mois, sous contrat ou période de professionnalisation et validation des modules de formation. Les candidats volontaires et indépendants doivent répondre d'une expérience minimale de 3 ans en qualité de peintre anticorrosion et/ou être titulaire d'un CQP Peintre anticorrosion. Dans ce cas la formation en centre et le stage d'application sont d'une durée de 4 à 6 semaines, en alternance.

5. Finalisation du dossier de candidature au CQP

- **Étape n°1 :** Carnet de validation des compétences : Ce carnet est remis au salarié

en réponse à sa candidature au CQP. Il permet d'identifier les compétences maîtrisées par le candidat en situation de travail durant ses périodes de présence en entreprise. Les attestations de maîtrise des compétences consignées dans ce carnet font l'objet d'une signature conjointe du TUTEUR, de l'EMPLOYEUR (ou de son représentant) et du SALARIE.

- **Étape n°2 :** QCM d'examen (Questionnaire à choix multiples). Il permet de vérifier, en complément des compétences observables sur le terrain, les connaissances générales et techniques maîtrisées par le candidat et ses capacités professionnelles.

- **Étape n°3 :** Entretien avec le jury.

Il permet de vérifier et compléter les informations contenues dans le « carnet de validation des compétences » du candidat et les résultats obtenus au QCM. Le jury est composé de

4 membres en activité : 2 représentants « employeur » et 2 représentants « salariés ». A l'examen de l'ensemble des résultats des 3 étapes, le jury délibère et formule son avis, favorable ou non, qui est consigné dans un procès verbal. Le candidat en est informé. Le procès verbal est transmis officiellement aux CPNE du BTP, seules instances habilitées à délivrer le CQP. Le GEPI remet, ensuite au candidat, le cas échéant, le certificat délivré par les CPNE-BTP.

